

et du chef de l'état-major de la défense. Le sous-ministre, à titre de principal conseiller civil, voit à ce que la politique émanant du gouvernement se reflète dans l'administration du ministère. Le chef de l'état-major de la défense, à titre de principal conseiller militaire, est chargé du contrôle et de l'administration des Forces canadiennes. Tous les ordres et instructions, nécessaires à la mise en place de l'orientation de la politique de défense, doivent émaner de lui. L'aspect "renseignements et sécurité" relève du vice-chef de l'état-major qui seconde les deux premiers principaux conseillers du ministre.

Au niveau opérationnel, quatre sous-ministres adjoints et un sous-chef de l'état-major de la défense sont responsables d'un domaine précis de l'organisation du ministère. Le sous-chef de l'état-major coordonne les activités de cinq organismes fonctionnels dont il est le responsable:

- le commandement maritime
- le commandement aérien
- le commandement de la force mobile
- le commandement des communications
- les services d'instruction des forces canadiennes.

Les quatre sous-ministres adjoints, eux, s'occupent respectivement des politiques de défense, du personnel, du matériel et des finances. Les rôles des divisions politiques de la défense et du matériel méritent d'être précisés davantage.

C'est au niveau des politiques de défense que les orientations des activités de recherche et développement et des activités opérationnelles des commandements sont définies. La section 1.4 abordera plus spécifiquement la question des activités de recherche et développement alors que le chapitre 3 traitera des quatre commandements mentionnés au paragraphe précédent de même que des activités opérationnelles de ces derniers. Quant à la division du matériel du ministère de la Défense nationale (figure 1.2), elle a la responsabilité des activités de recherche et développement du MDN, aussi bien pour ce qui a trait aux activités intra-muros (Laboratoire scientifique) que pour les activités extra-muros (cadre industriel national et international).